

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, les sentiments des producteurs selon le très honorable député semblent coïncider exactement avec ceux que j'ai exprimés dans un discours à Minneapolis. Nous avons précisé très clairement notre position en déclarant que nous espérons que les Arrangements internationaux sur les céréales assureraient une commercialisation ordonnée et le soutien des niveaux de prix afin que les producteurs de tous les pays puissent recouvrer leurs frais de production. Nous avons fait part de notre position à d'autres signataires de cet accord ainsi qu'à des pays qui sont intéressés à y adhérer. Nous guettons donc la bonne occasion de reprendre les conversations à ce sujet.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je remercie le ministre. Étant donné qu'il accepte en général les suggestions de ces grands organismes agricoles, ne trouve-t-il pas que les prix actuels du blé sont si bas que les cultivateurs ne peuvent aucunement profiter du regain d'activité sur les marchés mondiaux?

**M. l'Orateur:** J'ai de sérieux doutes quant à la forme de cette question. Le très honorable député demande au ministre s'il approuve la déclaration faite à l'extérieur de la Chambre. Je ne crois pas que ce soit recevable.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je vais poser la question d'une manière plus directe, monsieur l'Orateur. Le ministre pense-t-il, à l'instar de diverses sociétés et de divers organismes, que, de nos jours, le cultivateur canadien qui reçoit \$1.73½ à Fort William pour les qualités supérieures, reçoit un prix qui ne lui assure aucun bénéfice, même si les ventes de blé augmentent considérablement?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, c'est l'opinion que nous avons du niveau des prix internationaux qui nous a amenés à maintenir le prix intérieur à \$1.95½ et, plus tard, à introduire le régime du double prix. Je n'hésite pas à dire que, ces derniers temps, les prix internationaux ont été trop bas par rapport au coût global de la production. Comme je le disais dans mon discours à Minneapolis, c'est précisément ce qui me porte à croire que tous les pays devraient s'entendre sur des prix plus équitables pour tout le monde, acheteurs aussi bien que vendeurs.

\* \* \*

• (1450)

### L'INDUSTRIE

#### LE PROJET DE FERMETURE DE LA QUAKER OATS À SASKATOON—LES MESURES ENVISAGÉES

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre chargé de la Commission canadienne du blé, au sujet du projet de fermeture de l'Usine Quaker Oats à Saskatoon et des instances de la part du maire de cette ville. Le ministre a-t-il consulté le ministre de l'Industrie et du Commerce et songent-ils tous deux à rencontrer les représentants de Saskatoon pour examiner la question et voir aux mesures à prendre pour protéger cette industrie?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, aucune rencontre du genre proposé par le député n'a encore été prévue. Nous examinons naturellement toutes les possibilités d'utilisation de l'usine en question et des entretiens se poursuivent dans ce sens.

**M. l'Orateur:** Le député de Cape Breton-Est Richmond a la parole.

**M. Gleave:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Je m'excuse auprès du député. Il pourrait peut-être permettre au représentant de Saskatoon-Biggar de poser une question supplémentaire. Ce sera ensuite le tour du député de Cape Breton-Est Richmond.

**M. Gleave:** Une enquête est-elle en cours pour déterminer si cette compagnie étrangère a le droit de retirer son exploitation de Saskatoon sans consulter le gouvernement et le ministre de l'Industrie et du Commerce?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je ne pense vraiment pas que cette question se pose et doive entraîner une enquête. Notre objectif, bien entendu, est de vérifier s'il y a des solutions de rechange.

\* \* \*

### LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

#### LE VERSEMENT DE PENSIONS D'INVALIDITÉ À CERTAINS TRAVAILLEURS MIS À PIED

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme une société de la Couronne congédie des travailleurs pour des raisons d'invalidité et qu'il leur faut réclamer des pensions d'invalidité aux termes du Régime des pensions du Canada, et compte tenu des formalités de la demande, de l'appel et de la révision par des commissions, pourquoi le ministre retient-il les paiements dans les cas qu'on estime valables?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des cas précis dont le député parle. S'il avait la bonté de m'en dire davantage ou de me signaler des cas précis j'examinerai la question et verrai si des retards se produisent.

**M. MacInnis:** Le ministre aurait-il l'obligeance de lire les lettres qu'il a signées ces derniers jours?

\* \* \*

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### QUÉBEC—MODIFICATION EN VUE DE PERMETTRE AUX BÉNÉFICIAIRES DE TRAVAILLER DANS L'INDUSTRIE DE L'ÉRABLE SANS PERDRE LEURS PRESTATIONS

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné qu'un certain nombre d'exploitants d'érablières du sud-est du Québec ont éprouvé de nombreuses difficultés, au cours de la dernière saison, à obtenir la main-d'œuvre nécessaire, et qu'ils ont, de ce fait, subi des pertes considérables, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des instances de la part des directeurs de la Coopérative des producteurs de produits de l'érable pour que des modifications soient apportées aux règlements régissant la loi sur l'assurance-chômage, afin de permettre aux bénéficiaires de travailler quelques jours à l'occa-